PUBLICATION MENSUELLE — 6 FR. PAR AN.



L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

« L'Amour du bien sommeille quelquefois, mais
« Dieu en a déposé le principe dans tous les cœurs ;
« ce qui l'atteste, c'est l'émotion dont nous sommes
« pénétrés au récit d'une belle action. »

DEUXIÈME ANNÉE.

Numero 10. — Octobre 1857.

Nous prions les personnes qui veulent bien s'intéresser à cette publication, d'avoir la bonté de nous transmettre les faits parvenus à leur connaissance, ainsi que les conseils ou les réflexions que leur aura suggérés la lecture de notre journal. M. le Directeur de l'*Exemple* recevra leurs communications avec reconnaissance ; il les invite à y joindre leur nom et leur adresse, afin de pouvoir leur en accuser réception.

TOUS LES TRIMESTRES UNE GRAVURE.

PARIS

CHEZ LÉON BADY, LIBRAIRE,

5 ET 7, PASSAGE VIVIENNE.

1857

AVIS.

MM. LES ABONNÉS DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER qui ne sont pas dans l'intention de renouveler leur abonnement, et qui n'en ont pas informé le Directeur, sont priés de renvoyer, au bureau de la Revue, 44, rue Basse-du-Rempart, les six derniers exemplaires de Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre.

SOMMAIRE.

—

OCTOBRE.



LHOPITAL.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

LES GRANDS HOMMES DE BIEN.

LE CHANCELIER DE LHOPITAL.

Michel de Lhospital naquit vers l'année 1505, en Auvergne, près de la ville d'Aigueperse. « On montre encore aujourd'hui, dit un de ses biographes, le lieu de sa naissance ; c'est un petit manoir dont les bâtiments conservent dans l'intérieur les escaliers étroits et tortueux de l'ancien temps. » Son père, Jean de Lhospital, tenait ce domaine de la générosité du connétable de Bourbon, dont il était à la fois le conseiller et le médecin ; et quand ce prince passa à l'empereur Charles-Quint, Jean de Lhospital fut du petit nombre des serviteurs du duc de Bourbon qui suivirent leur maître chez l'étranger. Le jeune Michel de Lhospital faisait alors son droit à Toulouse ; il se trouva désormais sans appui, et se vit appelé, à dix-huit ans, à servir de protecteur à deux frères et une sœur plus jeunes que lui. Une commission condamna Jean de Lhospital par contumace à l'exil et à la confiscation de ses biens. Le jeune Lhospital subit même quelques mois de prison, et cette injuste persécution ne devait pas peu contribuer à développer dans son âme l'amour de la justice, et la haine des partialités politiques et judiciaires. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, il obtint la permission d'aller rejoindre

son père en Italie, et le retrouva à Milan que les Français vinrent assiéger. Comme le siége traînait en longueur, Jean de Lhospital, craignant que son fils ne perdît un temps précieux pour ses études, le fit sortir de la ville déguisé en muletier, et le jeune homme arriva sain et sauf à l'université de Padoue, où, pendant un séjour de six années, il put achever avec éclat le long cours d'études auquel la jeunesse, qui se préparait aux professions savantes, était assujettie dans le seizième siècle. Son père alors l'appela à Rome, et obtint pour lui une place d'auditeur de rote. Cependant le cardinal de Grammont, ambassadeur de François Ier, frappé du rare mérite de Lhospital, l'engagea à revenir en France, lui promettant de négocier le rappel de son père. La mort le priva bientôt de ce protecteur, et Lhospital, de nouveau sans appui, se résolut à suivre la carrière du barreau. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son savoir et son intégrité, mais la vénalité des charges aurait exclu de la magistrature le jeune Lhospital, si le lieutenant criminel Morin, charmé de son mérite et de sa vertu, ne lui eût donné sa fille en mariage avec une charge de conseiller pour douaire. Lhospital ne tarda pas à se faire admirer dans le parlement de Paris par sa science, l'intégrité de ses avis et sa religieuse exactitude. Tous les jours au palais le premier et le dernier, il y arrivait au point du jour, avec un serviteur qui portait un flambeau devant lui, et ne se retirait que quand l'huissier annonçait la dixième heure. Alors dans le chaos et la barbarie de nos lois et de la jurisprudence, la justice était, pour ainsi dire, à la discrétion du magistrat; et quels magistrats avait fait surgir dans tous les parlements la vénalité des charges! Aussi fallait-il à un juge autant de vertu que de courage pour protéger l'innocence, mépriser la faveur des grands et choquer les partialités de ses confrères.

Après la mort de François Ier, Marguerite de Valois, du-

chesse de Berri, élevée comme sa tante, la célèbre reine de Navarre, dans l'amour des lettres, choisit Lhospital pour son chancelier. Après avoir admis au premier rang dans sa cour l'austère magistrat, la princesse le recommanda vivement à son frère Henri II, qui, d'abord, lui donna une charge de maître des requêtes, puis le nomma chef et intendant des finances du roi en la chambre des Comptes.

Les finances de l'État étaient alors en proie aux déprédations des traitants et à l'avidité des courtisans. Les revenus publics se montaient à trente-huit millions, dont la moitié à peine entrait dans les coffres du roi. Pour mettre un terme à ces désordres, Lhospital fit revivre les anciennes lois tombées en désuétude; contint les prévarications par des exemples de sévérité, et souvent ajourna, refusa le paiement des ordonnances de faveur. On peut imaginer combien de passions une telle conduite dut soulever.

Cependant, après avoir passé neuf ans dans le parlement et six ans dans l'administration des finances, Lhospital n'avait non-seulement pas de quoi marier la fille unique qui lui restait, mais même de quoi subsister. On le voit réduit à demander «*des aliments pour lui*, » et une dot pour sa fille à la duchesse de Berri et au cardinal de Lorraine, ses protecteurs. Il obtint la terre de Vignay, près d'Étampes, qui lui fut accordée sous une redevance assez forte. Vignay devint pour ce grand homme un séjour de prédilection, bien que ce domaine fût très-aride. Le seul agrément consistait dans le voisinage d'une forêt. Lui-même nous l'a décrit dans une de ses épîtres.

Mais ce n'était qu'à de rares intervalles que Lhospital pouvait ainsi jouir du doux plaisir des champs : quelque peu fait qu'il fût pour vivre au milieu des intrigues et des passions de la cour, sa grande réputation de vertu et la prudence de ses avis présentaient un secours que les ambitieux mêmes dési-

raient se ménager ; et lorsque la mort de Henri II fit monter sur le trône un enfant maladif dans la personne de François II, les princes Lorrains restés les maîtres, grâce à la protection de leur nièce Marie Stuart, épouse du jeune roi, cherchèrent à gagner l'opinion publique en n'appelant à l'administration que des hommes qu'elle honorait. C'est ainsi que Lhospital fut appelé au conseil privé.

La conjuration d'Amboise, complot à la fois politique et religieux, venait d'éclater ; et le duc de Guise, nommé lieutenant-général du royaume, usa de son pouvoir pour multiplier les supplices avec une impitoyable rigueur. Le chancelier Olivier, complice de ces violences qu'il désapprouvait, mourut de chagrin et de remords. Il s'agissait de lui donner un successeur. Catherine de Médicis choisit Lhospital. Cette princesse qui songeait déjà à s'affranchir de la tutelle impérieuse des princes Lorrains, et qui voulait un homme étranger à tous les partis, hésita d'abord quand on lui proposa le protégé du prince de Lorraine ; mais la duchesse de Montpensier, qui avait connu le vertueux magistrat chez la duchesse de Berri, dissipa toutes les incertitudes de la reine-mère, en le lui peignant comme un homme chez qui l'amour de son pays dominait toutes les autres affections.

Lhospital arrivait à la puissance au milieu de tous les périls, augmentés par les scrupules mêmes de sa vertu. Ceux qu'il avait vus avec douleur si longtemps opprimés par des lois barbares, il les trouvait sortant d'une sédition, prêts à reprendre les armes, et plus ulcérés qu'abattus par de récens supplices. Cette cour à laquelle il aurait voulu inspirer des maximes de douceur et de paix, il la trouvait irritée par le péril qu'elle avait couru, et croyant avoir besoin désormais de supplices pour sa sûreté, plus encore que pour sa vengeance. Homme de loi, jeté sans appui parmi des guerriers violents,

des prêtres ambitieux, des courtisans avides, il ne pouvait avoir ni protection ni parti, et cependant, telle était la fermeté de son âme, que dès le premier jour de son élévation, il médita, il prépara l'établissement de la liberté religieuse, sans qu'aucun mécompte, aucun péril lui fît jamais abandonner cette espérance.

L'édit de Romorantin signala son entrée au pouvoir. Par cet acte beaucoup plus sévère contre les protestants qu'il n'eût voulu, il empêcha, en France, l'introduction de l'inquisition, que sollicitait vivement le parti catholique.

Lhospital n'aurait pu longtemps lutter seul contre la faction dominante. Pour se donner quelque force et quelque appui, il réunit autour de lui tous ceux qui partageaient ses principes de modération et de justice ; ainsi il se forma un « *tiers-parti*, » qui, se montrant, sous sa direction, étranger à toutes les factions, ne voulut reconnaître d'autres ennemis du bien public que ceux qui troublaient le repos de l'état et qui en violaient les lois.

Par les soins de Lhospital, les rigoureux édits et les persécutions qui avaient pesé sur la réforme cessèrent tout à coup, et Lhospital entrevit un moment cette paix religieuse qu'il voulait affermir par des lois durables ; mais les passions des partis détruisirent bientôt son ouvrage. Tandis que le parlement de Paris protestait avec amertume contre une tolérance inaccoutumée, les réformés se soulevaient dans quelques provinces, et les Guise assemblaient une armée à Orléans où devaient se réunir les États. Le prince de Condé, moteur secret de tous les mouvements du parti protestant, fut arrêté et renvoyé devant une commission qui le condamna à mort. Le chancelier ne voulut point signer l'arrêt déclarant qu'il était prêt à mourir, mais non à se déshonorer. Ce délai sauva

Condé. La mort du jeune roi François II, arrivée le 5 décembre suivant, changea la face de la cour.

Son frère et son successeur Charles IX, âgé seulement de dix ans, n'était pas en âge de tenir les rênes de l'Etat.

Catherine de Médicis se mit aussitôt en possession du pouvoir, et personne n'osa réclamer. Ainsi l'avénement du prince, dont le nom rappelle la Saint-Barthélemy, fut d'abord le triomphe du parti modéré : partout les persécutions et les apprêts de guerre civile cessèrent ; et ce fut sous de tels auspices que les États généraux s'ouvrirent à Orléans le 13 décembre. La harangue que prononça le chancelier de Lhospital présente un tableau fidèle de la France à cette époque. Il parla dans cette circonstance en homme qui sait concilier les droits de la couronne avec les prérogatives de la nation. Il exposa les maux du royaume, les dangers de l'esprit de secte, la nécessité de le combattre par la sagesse et la réforme des mœurs, plutôt que par les supplices. « Nous avons fait, dit-il. comme les mauvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemis avec toutes leurs forces, laissant dépourvus et dénués leurs logis ; il nous faut maintenant, garnis de vertus et de bonnes mœurs, les assaillir avec les armes de la charité, avec prières, persuasion, paroles de Dieu, qui sont propres à tels combats. » Puis, il ajoutait : « Otons ces mots diaboliques, noms de partis et de séditions, Luthériens, Huguenots, Papistes ; ne changeons le nom de Chrétiens. »

Les États arrêtèrent les bases du gouvernement. La régence fut conférée à la reine-mère et le titre de lieutenant général du royaume au roi de Navarre ; mais les députés firent peu pour améliorer les finances de l'État, bien que le chancelier leur eût présenté un tableau touchant de l'embarras extrême du Trésor royal. « Jamais, avait-il dit, père, de quelque état on condition qu'il fût, ne laissa orphelins plus engagés, plus

endettés que notre jeune prince est demeuré, par la mort des rois ses père et frère. »

Il faudrait rapporter en détail toute l'histoire religieuse de cette époque, pour faire connaître l'heureux mélange d'adresse et de fermeté par lequel Lhospital, alors tout-puissant sur l'esprit de Médicis, parvint à maintenir son système de tolérance, malgré l'édit qui lui fut arraché par le parti dominant, et dont Bayle a dit : « Son influence ne fut pas moins efficace dans ses restrictions de l'édit du mois de juillet 1561, et dans la liberté qu'ils eurent de ne pas l'observer. » Aux États généraux d'Orléans, prorogés à Pontoise, il lui fallut lutter contre l'esprit révolutionnaire de cette assemblée, animée d'ailleurs des intentions les plus favorables aux protestants.

Au colloque de Poissy, il fut donné à Lhospital de voir les deux religions appelées à une discussion contradictoire. Lui-même ouvrit l'assemblée par une harangue dans laquelle, au gré de ses vertueuses illusions, regardant cette réunion de prélats catholiques et de ministres protestants comme un véritable concile, il établit qu'elle était plus en état de remédier aux maux de la France que le concile national. Il engagea les deux partis à laisser de côté *toutes subtilités et curieuses disputes*. « N'est besoin aussi de plusieurs livres, ainsi de bien entendre la parole de Dieu, et de se conformer à elle le plus que l'on pourra. Outre plus, qu'ils ne doivent estimer ennemis ceux qu'on dit de la nouvelle religion, qui sont chrétiens comme eux et baptisés, et ne les condamner par préjudice, mais les appeler, chercher et rechercher, ne leur fermer la porte, ainsi les recevoir en toute douceur et leurs enfants, sans user contre eux d'aigreur et d'opiniastreté..... S'ils jugent bien et sans affection, ce qu'ils discerneront

sera gardé ; mais s'il y a de l'avarice, ou ambition, ou faute de crainte de Dieu, rien ne s'en tiendra. »

Des paroles si modérées ne pouvaient convenir au parti fanatique : à peine Lhospital eut-il fini de parler, que le cardinal de Tournon se leva furieux, et, appuyé du cardinal de Lorraine, demanda communication des paroles du chancelier afin qu'on pût y répondre. Lhospital devinant que cette curiosité avait pour objet de trouver dans ses paroles quelque prétexte au soupçon d'hérésie, refusa cette demande deux fois renouvelée. Et, en effet, ce fut à cette occasion que le pape Pie IV eut la pensée de l'excommunier comme hérétique.

On sait quel fut le résultat du colloque de Poissy : les deux partis s'attribuèrent la victoire ; mais de cette assemblée, dont la publicité donnait à la réforme une consistance, pour ainsi dire, officielle, Lhospital voulut au moins tirer un principe de tolérance civile et politique. Dans cette vue, il chercha à substituer à l'édit de juillet un nouvel édit plus conforme aux vues conciliantes manifestées par les États-Généraux. Il obtint de la reine-mère qu'elle réunirait les députés des huit parlements du royaume. A l'ouverture de cette assemblée, il exposa dans un langage éloquent et familier son projet de tolérance, tendant à réprimer les désordres et violences extérieures pour fait de religion, jamais la conviction intime. « Après avoir combattu les préventions, les fausses alarmes, les calomnies qu'on pouvait lui opposer, il dit en finissant : « Je sais bien que j'aurai beau dire, je ne désarmerai pas la haine de ceux que ma vieillesse ennuie. Je leur pardonnerais d'être si impatients s'ils devaient gagner au change, mais quand je regarde tout autour de moi, je serais tenté de leur répondre comme un bon vieil homme d'évêque, qui, portant comme moi une longue barbe blanche, disait en la

montrant : *Quand cette neige sera fondue, il n'y aura plus que de la boue.* »

Par cette assemblée fut adopté un nouvel édit appelé de Janvier, par lequel la liberté de conscience était enfin accordée aux protestants ; mais le parlement de Paris, après plusieurs refus formels, ne consentit à l'enregistrer que provisoirement.

Bientôt le massacre de Vassy allume les torches de la guerre civile ; l'édit de Janvier est foulé aux pieds par Guise et le connétable de Montmorency tout-puissants dans Paris. La guerre civile est mise en délibération dans le conseil du roi. Lhospital seul s'y oppose avec une inflexible fermeté.

Après l'assassinat de François de Guise devant Orléans, le chancelier proposa la paix, qui fut signée le 12 mars 1663. La prise du Havre, sur les Anglais, fut le résultat de la réunion des forces de tous les partis. Ce fut encore Lhospital qui conseilla cette expédition toute française.

Charles IX, d'après l'avis de son chancelier, venait de faire déclarer sa majorité par le parlement de Rouen. Ce prince n'avait que treize ans, et il annonçait l'intention de faire le bonheur de ses sujets. Ce fut alors l'apogée du pouvoir de Lhospital. Ce vertueux ministre s'occupa sans relâche de la réforme de la justice, de la sûreté du commerce, du luxe et des lois somptuaires. Cette simplicité de mœurs à laquelle il voulait ramener les autres, il la portait en lui. Brantôme raconte le dîner qu'il fit chez le chancelier avec le maréchal de Strozzi, « dans sa chambre, avec du bouilli seulement, mais où ils entendirent force beaux discours et belles sentences qui sortaient de la bouche d'un si grand personnage, et quelquefois aussi de gentils mots pour rire. »

Le dernier témoignage de la puissance et du crédit de Lhospital fut l'ordonnance de Moulins. Bientôt ses amis ne furent

plus écoutés ; il vit que la reine-mère se cachait de lui pour délibérer et que le bien était désormais impossible. Il quitta la cour au mois de juin 1568, et se retira à sa terre de Vignay.

Le sentiment douloureux des maux de la patrie vint souvent troubler ses loisirs ; son temps d'épreuve n'était pas terminé. La Saint-Barthélemy avait été décidée ; le parti des Guise avait désigné Lhospital pour victime. Une bande d'assassins se présente. On demande ses ordres pour fermer les portes et repousser la force par la force. « Non, non, dit-il, et si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande. Heureusement les domestiques ne tinrent pas compte de sa recommandation, et leur résistance donna le temps à une troupe de cavaliers envoyés par le roi et par la reine de venir le délivrer.

Lhospital survécut peu aux horreurs de la Saint-Barthélemy. « *Excidat illa dies*, » s'écriait-il, en appliquant à cette affreuse journée un beau passage du poëte Lucain. Il mourut à Vignay, le 13 mars 1573, à soixante-huit ans. Ses cendres, déposées dans l'église de Champmoteux, furent profanées en 1793 ; son mausolée fut transporté au musée des Petits-Augustins ; enfin, en 1835, la magistrature française s'est honorée en faisant, à l'aide d'une souscription, restaurer ce modeste monument élevé au plus grand magistrat dont la France puisse s'honorer.

CH. DU ROZOIR. (*Histoire des hommes utiles*).

L'AMITIÉ.

« Qu'est-ce que l'amitié ? m'avez-vous demandé, cher et très-illustre prince ; je vais vous le dire.

L'amitié est, entre deux cœurs qui se comprennent, un

échange réciproque du bien et du mal, du bonheur et de l'adversité.

Différente de l'amour, qui est un sentiment d'égoïsme, l'amitié est essentiellement un sentiment de dévouement et d'abnégation.

Le malheur est un fardeau bien lourd quand on le porte seul. Partagé avec un ami, il n'est plus une douleur, il devient une épreuve qui n'est pas dépourvue d'un certain charme, puisqu'elle isole d'un monde indifférent deux cœurs, en les rapprochant par l'enthousiasme de la force supérieure à la domination de la lutte. De même que le malheur élève et grandit l'homme, le bonheur le transfigure, en quelque sorte, et lui donne un reflet de quasi-divinité que l'indifférent vénère comme une qualité d'élu de Dieu, mais que l'amitié réclame comme un droit qui lui revient.

Malheureux, vous éprouvez le besoin de répandre en dehors de vous une plainte qui, restant emprisonnée dans votre cœur, finira par le dévorer. Or, une amitié vraie peut seule vous comprendre.

Heureux, la joie de votre bonheur, concentrée dans votre âme, l'étoufferait si elle n'était en partie absorbée par une âme qui se dit sœur de la vôtre.

Vous ne devez aucune reconnaissance à l'homme qui se rapproche de vous quand la fortune vous caresse de ses faveurs. Si, le front rayonnant alors, il s'assied à votre table, c'est pour recevoir les miettes du gâteau que l'enfant bien repu jette aux oiseaux du ciel.

Mais celui qui, dans votre adversité, cherche votre poitrine pour y reposer sa tête et recevoir vos larmes, — oh ! celui-là est plus qu'un homme, — c'est un ami, c'est-à-dire, c'est un ange que Dieu vous a donné pour vous consoler dans vos jours d'affliction.

L'amitié est une convention de porter à deux le bien et le mal ; c'est une sainte et bonne chose, que je vous prie, cher et très-illustre prince, de me conserver, quoique je m'en reconnaisse indigne, si je compare mon peu de mérite à vos immenses qualités.

(VOLTAIRE. *Lettre à un magnat de Hongrie*)

LES AGES DE LA VIE.

Les ouvrages de la divinité présentent un caractère sublime. Non-seulement ils sont parfaits, mais ils ne cessent de gagner en perfection. Un jeune plant a plus de valeur que la graine qui l'a produit ; un arbre en fleurs et en fruits, plus qu'un jeune plant ; enfin, un arbre n'est jamais plus beau que lorsque, arrivé à la vieillesse, il est entouré d'une forêt de jeunes arbres sortis de ses racines.

Il en est de même de l'homme. L'état de l'embryon vaut mieux que celui du néant; celui de l'enfance est supérieur à celui de l'embryon. L'adolescence est au-dessus de l'enfance, et la jeunesse l'emporte sur l'adolescence. L'homme, dans l'âge viril, chef d'une famille, est au-dessus du jeune homme. La vieillesse, enfin, qui l'entoure d'une postérité nombreuse, et qui ne suspend en lui l'empire des passions que pour donner plus de force à celui de la raison, la vieillesse, qui l'élève, en quelque sorte, au rang des dieux, par les espérances dont elle lui fait entrevoir la réalisation prochaine, vaut mieux que tous les âges de la vie.

(*Traduit de l'anglais*).

CHRONIQUE DU MOIS.

M. Pierre-Marie *Petibon*, capitaine de la marine marchande, à qui plus de soixante-quinze personnes doivent déjà la vie, vient encore de se signaler par un acte de dévouement dans les circonstances suivantes :

Deux jeunes enfants tombés à l'eau à une profondeur de plus de cinq mètres, allaient infailliblement se noyer, et les cris : Un enfant à l'eau ! retentissaient sur le rivage, lorsque M. Petibon vint à passer. Ne consultant que son courage, et quoique très-malade, il courut vers le lieu d'où partaient les cris, se dépouilla de ses vêtements, se jeta à la mer, saisit l'enfant et le remit aux personnes accourues sur ce point. — Pendant ce temps, une autre personne sauvait le second enfant.

L'*Union*, de Dinan, qui rapporte ce fait, annonce que, depuis ce dernier sauvetage, l'état de santé de M. Petibon est devenu très-alarmant.

***

Au milieu de la nuit du 26 septembre dernier, vers minuit, M. Jules *Robert*, gantier, âgé de vingt-sept ans, entendit des cris en passant sur le quai Jemmapes.

Sans prendre la précaution de dépouiller ses vêtements, il se jeta aussitôt dans le canal, où un homme, qui s'y était laissé tomber accidentellement, se débattait contre la mort.

M. Robert, après avoir retiré cet homme de l'eau, ne fut pas peu surpris en reconnaissant dans celui qu'il avait sauvé un de ses co-locataires, le cocher Ravanel. Il s'empressa de le faire ramener à son domicile, où les soins qui lui furent donnés le remirent bientôt de son émotion.

**

Les inondations de l'Ardèche ont été fécondes en malheurs, mais ont donné lieu aussi à des traits d'admirable dévouement.

En voici un qui mérite d'être rapporté :

Un sieur *Avon* habitait, au Pont-d'Aubenas, une pauvre maison avec sa femme et sa mère octogénaire. Il vivait du produit de sa pêche et d'un petit jardin, acheté à grand'peine sur ses économies. L'Ardèche déborde et ses flots furieux emportent, en une seconde, le jardin et la maison d'Avon. Au moment où ce malheureux voit s'abîmer dans les eaux le fruit de vingt ans de travail, il entend des cris de désespoir ; ce sont deux enfants que le torrent entraîne. N'écoutant que son cœur, il se précipite dans la rivière, et après des efforts surhumains ramène les deux enfants, qu'il dépose sains et saufs sur la dernière pierre de sa maison écroulée.

On cite comme s'étant distingué dans la même inondation le gendarme *Lafont* qui a sauvé, au péril de sa vie, une jeune fille tombée dans le torrent, et le sieur *Gros*, chaudronnier au Cheylard, qui a sauvé lui seul cinquante-quatre personnes en se faisant descendre du haut des toits, attaché avec des cordes.

***

Deux enfants jouaient sur la place de Loriol, à Marseille, quand l'un d'eux, âgé de six ans, fit un chute qui le jeta sous la roue d'une charrette qui passait en ce moment.

Témoin de cet accident et craignant de ne pas avoir le temps de retirer l'enfant, qui aurait été infailliblement écrasé, le sieur Jean *Franconi* se précipita sur la roue qu'il souleva par un effort prodigieux, tandis que la charrette continuait à marcher ; l'enfant fut ainsi préservé d'une mort certaine, grâce à la force physique et à la présence d'esprit de son sauveur.

***

On écrit de la Calle au journal l'*Africain*, de Constantine : Le 24 du mois d'août, un soldat du génie, nommé Messager, se baignait sur la plage de la Calle ; tout à coup il perdit pied et se vit emporté par un tourbillon. Aux cris de détresse de ce malheureux, qui se voyait perdu, accoururent les nommés Philippe *Borg*, portefaix ; Collange *Betigsé*, jardinier ; *Lofredo* (Joseph), cabaretier, et *Gioanni-Valente*.

Malgré l'état de la mer, ces quatre hommes n'hésitèrent pas à s'y jeter, et après de nombreux efforts, ils parvinrent à saisir le soldat, qu'ils déposèrent sans connaissance sur le rivage, où des soins intelligents le rappelèrent bientôt à la vie.

***

On lit dans le *Courrier de Varsovie* :

Son Altesse le prince lieutenant du royaume de Pologne a été informé, par Son Excellence le gouverneur militaire de Plock, que dans l'incendie qui a eu lieu le 26 de mai dernier dans la ville de Plock, M. Hincz a donné des preuves de courage et de dévouement, et qu'il a puissamment contribué à combattre les progrès du feu.

Son Altesse lui en témoigne publiquement sa reconnaissance.

***

Un accident arrivé le 26 septembre à trois peintres en bâtiment, chargés d'exécuter des travaux de restauration au dôme de la chapelle de Louis XVI, a eu de fatales conséquences. L'un des blessés, le sieur Auguste Poulin, est mort le 27 à l'hôpital Beaujon.

Marié et père de plusieurs enfants en bas âge, Poulin laisse avec sa veuve souffrante, une mère septuagénaire, et comme il n'avait pour subvenir aux besoins de ses enfants que le fruit

de son travail, sa femme et ses enfants vont se trouver, à l'entrée de l'hiver, dans une situation des plus cruelles, si des personnes charitables ne viennent à leur aide.

Honnête et laborieux ouvrier, le sieur Poulin avait acquitté lui-même, à l'aide de ses économies, le prix de son remplacement, et c'est par suite d'une circonstance particulière que nous rappelons ce fait. Un jour de la semaine dernière, un des enfants de Poulin, petit garçon de six ans, revenait de l'école, portant au bras le panier qui avait contenu ses provisions. Le nom d'Auguste Poulin brillait sur l'un des côtés du panier en gros caractères, tracés par le père de l'enfant.

Pendant que le petit Auguste suivait seul son chemin, un Monsieur auquel le nom d'Auguste Poulin, écrit sur un panier, rappelait des souvenirs, s'approcha de l'enfant et lui demanda si son père portait comme lui le prénom d'Auguste.

Sur la réponse affirmative du petit garçon, l'inconnu se fit conduire au domicile de l'infortuné Poulin, chemin de ronde de la barrière des Martyrs, n. 11, et là, après s'être assuré de l'identité du peintre alors absent, il remit à sa femme, une somme de 63 francs, reliquat, annonçait-il, d'un dépôt qui lui avait été confié pour le compte du sieur Poulin, à l'occasion de son remplacement.

La personne qui accomplissait cet acte de probité avait laissé son nom et son adresse sur un bout de papier. La dame Poulin, ayant remis ce papier à son mari qui s'était promis d'aller le dimanche suivant remercier cet honnête homme, il se trouve aujourd'hui que la pauvre femme ignore le nom et l'adresse d'un bienfaiteur qui, peut-être, en ce moment, pourrait lui être d'un grand secours.

***

Nous lisons dans le *Moniteur du Calvados:* Le consul anglais nous adresse la lettre suivante :

Caen, le 5 septembre 1857.

M. le capitaine Prosper *Pons*, du brick français *Amitié*, vient d'arriver ici, à Caen, ayant sauvé, par son courage et son dévouement, dix-sept de mes compatriotes.

Je vous annonce seulement le fait de ce beau sauvetage. Mes remercîments sont réservés pour une autre occasion.

Veuillez agréez, etc.

P. LEMBERTON HODGHEON. »

* * *

Le 27 août dernier, la 6e compagnie du 2e bataillon du 29e de ligne, en garnison aux Sables-d'Olonne, était allée se baigner dans la mer.

A peine les soldats s'étaient-ils jetés au milieu des vagues, que plusieurs d'entre eux se sentirent entraînés au large.

Sept ou huit hommes, sentant le sable manquer sous leurs pieds, furent bientôt en danger de périr. On voyait à une certaine distance quatre de ces malheureux luttant deux par deux contre la force des lames en cherchant à gagner le bord. Les meilleurs nageurs soutenaient chacun l'un de ses camarades. Mais, malgré leurs efforts, deux soldats avaient déjà disparu, lorsqu'un intrépide jeune homme, nommé *Groleau*, fils d'un maître nageur, s'élança au large, et parvint à en sauver un qui allait périr comme les deux premiers.

Le jeune Groleau a déjà été médaillé deux fois pour avoir sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.

* * *

Le 24 septembre dernier, vers deux heures de l'après-midi, les chevaux d'une voiture de place de la Compagnie impériale stationnant dans la rue Saint-Honoré, s'emportèrent et partirent à fond de train. Dans ce quartier si fréquenté, ils

eussent pu occasionner de graves accidents. A la hauteur de la rue Penthièvre, un sergent de ville, le sieur *Ville*, ne craignit pas de se jeter au-devant de ces animaux furieux. Il parvint à les arrêter, mais à ses propres dépens, car il fut renversé, traîné sur le pavé à une assez grande distance, et grièvement blessé au bras droit.

* * *

Ce trait nous remet en mémoire un acte de dévouement du même genre, accompli, il y a quelque temps, par un autre sergent de ville, le sieur *Moniot*, attaché à la brigade du 9e arrondissement.

Le général de division V..., dont l'hôtel est situé place Royale, descendait dans sa voiture, attelée de deux chevaux, la rue du Faubourg-Saint-Antoine ; il était accompagné de l'un de ses aides de camp.

A la hauteur de la rue Lenoir, les chevaux, effrayés par une cause restée inconnue, s'emportèrent. Les efforts du cocher pour les retenir furent impuissants. Par suite d'un choc violent, le cocher lui-même fut lancé à terre.

Libres alors, les chevaux descendent à fond de train la rue du faubourg et se précipitent dans la rue Saint-Antoine. Dans ce quartier si populeux, ils eussent infailliblement causé d'irréparables malheurs. Le sergent de ville Moniot, ayant vu le danger, s'élance à la tête des chevaux et saisit la bride de l'un d'eux, qui l'entraîne malgré ses efforts. L'attelage ne s'arrête que dans la rue Saint-Paul, et il était temps, car, ayant reçu un coup de timon en pleine poitrine, le brave agent vomissait le sang et sentait ses forces lui manquer. C'est la troisième fois, depuis le commencement de l'année, que le sergent de ville Moniot accomplit des actes de ce genre.

* * *

Le mois, comme on le voit, n'a pas été moins fécond que les précédents en actes de courage. Aux faits déjà rapportés, nous ajouterons les suivants :

Le sieur *Colin* a sauvé un enfant de huit ans tombé dans la Seine, en aval du pont des Invalides.

Le sieur Isidore *Mercier*, domicilié rue Popincourt, 104, a également tiré de l'eau un enfant tombé dans le canal Saint-Martin.

Les sieurs Henri *Kontz*, *Boulay*, serrurier, *Ledanois*, glacier forain, *Bureau*, *Carillac*, *Marie* et *Chevet*, tous quatre ouvriers charpentiers ; *Pierre*, soldat au 88e ; *Herbeau* et *Collas*, couvreurs, sont descendus tour à tour dans un puits, avec un courage au-dessus de tout éloge, pour en tirer un ouvrier qui s'y trouvait englouti, le sieur Pierre Hagen.

Le sieur *Geny*, à Crest, est descendu également au fond d'un puits pour en retirer un ouvrier asphyxié.

M. *Fautin*, employé des contributions indirectes à Domfront, s'est distingué dans un incendie, en arrachant une jeune fille du milieu des flammes.

Le sieur *Lecomte* (Victor-Auguste), déjà médaillé pour plusieurs faits de sauvetage, s'est jeté à l'eau dans le port du Hâvre, pour sauver un marin en danger de périr.

Les faits suivants peuvent servir à démontrer que la probité publique ne se dément point non plus :

Le sieur *Huon*, ouvrier emballeur, ayant trouvé sur la voie publique une montre d'or d'un grand prix, s'est empressé de la rapporter au commissaire de police voisin.

La veuve Héloïse *Bouton*, marchande de fleurs, chargée de trois enfants en bas âge, et gagnant à peine de quoi les faire vivre, trouve trois billets à ordre et les restitue à leur propriétaire.

Eugène *Babet*, enfant de douze ans, dépose entre les mains

de ses parents, qui en font la remise au commissaire de police, un riche bracelet trouvé par lui sous le porche de l'église de Passy.

Le sieur *Houdé*, ouvrier tapissier, trouve une montre et s'empresse d'en opérer la restitution.

Le sieur *Leroy*, cocher de remises, trouve également une montre en or, et s'empresse d'en faire le dépôt.

Le sergent de ville *Veisse* trouve un porte-monnaie contenant un billet de banque et de l'or, et le remet immédiatement à l'officier de paix de son quartier.

Victorine *Darouet*, âgée de dix ans, trouve 60 francs et les apporte à sa mère, pauvre ménagère de la commune de Montmartre, et la femme Darouet court aussitôt remettre la somme entre les mains du commissaire de police.

Le sieur *Gillet*, cocher de remises, trouve, rue de Sèze, une obligation de 500 francs du chemin de fer de l'Est, et la remet au commissaire de police.

Le nommé Claude-Marie *Gérard* trouve, sur le Pont-Marie, un porte-monnaie renfermant 36 francs, et en fait le dépôt.

Charles *Hettinguer*, lithographe, ramasse, rue d'Amsterdam, cinq coupons d'obligations du chemin de fer de l'Est, et fait d'actives recherches pour retrouver la propriétaire de ces valeurs.

Le sieur *Rogé*, garde du bois de Boulogne, trouve une montre d'or et va immédiatement en faire le dépôt.

Une dame, en sortant du théâtre, avait perdu un bracelet d'un grand prix. Avis de cette perte ayant été donné par le journal de Varsovie, un pauvre ouvrier, Xavier Mikulski, le rapporta presque aussitôt et se retira, sans avoir voulu accepter aucune récompense.

(*Courrier de Varsovie*, n° 244).

FONDATIONS CHARITABLES.

Nous avons déjà parlé du projet de fondation à Londres d'un hospice destiné à recevoir les gens de mer employés dans la marine marchande. Un nouveau meeting a récemment eu lieu sous la présidence du lord Maire, afin d'arrêter l'exécution de ce projet ainsi conçu :

Un bâtiment sera élevé sur les bords de la Tamise, sur le port de Londres, et sera appelé, avec la permission de Sa Majesté, *the Royal hospital for worn out and disabled merchant seamen*. Il pourra recevoir 500 personnes appartenant aux divers rangs de la marine marchande. Son érection sera commencée aussitôt qu'une souscription de 50,000 livres sterlings applicable aux frais, sera couverte.

La société des marins naufragés a souscrit pour 5,000 livres sterlings (*Times*).

***

Il a été créé, l'année dernière, une institution qui, dès les premiers jours de son existence, a reçu les plus honorables encouragements ; c'est l'œuvre de Notre-Dame des Arts, fondée par madame d'*Anglars de Bassignac*, en religion sœur Marie-Joseph, en faveur des orphelines de fonctionnaires civils et militaires, artistes. littérateurs, savants, médecins, etc.

Au moyen d'une souscription qui établit entre les familles une sorte d'association, l'institution de Notre-Dame des Arts élève gratuitement les orphelines et ne demande aux filles des souscripteurs vivants qu'une pension de 600 francs, quoiqu'elle donne à toutes l'éducation la plus complète, en y ajoutant l'étude pratique des arts, qui peuvent, en dehors de toutes les autres, de-

venir plus tard de précieuses ressources pour elles. L'œuvre est dirigée par les religieuses mêmes qui l'ont fondée. Son siége est à Paris, rue du Rocher, 52.

***

L'institut royal et national du Life-Boat ne néglige aucune occasion de récompenser le zèle des sauveteurs. Un meeting a été tenu récemment dans les salles John Street Adelphi, sous la présidence du capitaine Perrost.

Le procès-verbal du précédent meeting a d'abord été lu, puis, une médaille d'argent et une récompense de deux livres ont été votées à William *Wedge* et James *Turpin*, bateliers gardes-côtes de Salcombe, pour la courageuse conduite qu'ils ont tenue en lançant un faible esquif sur la mer par un gros temps, pour recueillir deux ou trois hommes dont le bateau de pêche avait chaviré à Bantham-Bar, dans la nuit du 27 août.

Une gratification de 7 livres a été votée pour trois gardes-côtes qui ont accompli un acte semblable sur la côte d'Antrim, le 22 juillet Une pareille gratification a été accordée à six pêcheurs, pour avoir recueilli, au péril de leur vie, plusieurs hommes dont l'embarcation avait sombré sous un coup de vent devant Hammaroc, Shetland, il y a quelques semaines. Ce sauvetage ne s'opéra pas sans difficulté, car les fortes bourrasques qu'il faisait submergèrent les sauveteurs qui durent plonger pour continuer leur opération, et qui n'eurent pas peu de peine à regagner le bord, que battait avec une force terrible la mer révoltée. (*Shipping gazette*).

***

On écrit de Francfort, le 14 septembre : Le congrès international de bienfaisance a été ouvert aujourd'hui en séance solennelle dans la grande salle des Empereurs du Romer (hôtel de ville), en présence des deux bourgmestres régnants de

la ville libre. La réunion compte trois membres d'Angleterre, douze de Belgique, neuf de Hollande, cinq de France, quatre de la Suisse, deux de l'Italie, deux de la Russie, un de Portugal, un d'Espagne, trois de Suède et Norwége, un du Danemark, quarante-six des États de la confédération germanique, et, en outre, quarante-neuf de Francfort.

CORRESPONDANCE.

On écrit d'Argental, le 2 septembre : Hier, 1er septembre, un rare fait de courage a vivement impressionné notre petite ville.

Les nommés Louis-Adrien *Monteil*, âgé de treize ans, et Joseph *Monteil*, son frère, âgé de sept ans, fils d'un facteur rural de notre bureau de poste, étaient occupés à ramasser des feuilles dans un bois situé sur la rive gauche de la Dordogne, quand, vers les onze heures du matin, le cri de : Au secours ! vint frapper leurs oreilles.

Un enfant âgé de dix ans, le nommé Baptiste Blandy, venait de se laisser tomber dans le Pourty, gouffre très-dangereux de la Dordogne, situé en amont du pont Marie, où se trouvent encore en cette saison dix mètres d'eau. Les jeunes Monteil accourent vers la direction des cris qui les attiraient. Le plus âgé apprend bien vite le sujet de cette alarme, et, n'écoutant que son courage, il se précipite tout habillé dans la rivière, nage vers la droite, plonge à l'endroit qu'on lui désigne et ramène l'enfant à la surface de l'eau ; mais ses forces sont épuisées ; il disparaît et reparaît trois fois sans abandonner le jeune Blandy. Les personnes qui se trouvaient sur la rive droite ne savaient pas nager et ne pouvaient qu'encou-

rager de leurs cris le héros de cette triste scène. Joseph Monteil voit de la rive gauche le grand danger qui menace son frère, s'élance dans le petit bateau qui les avaient conduits au bois et vole à son secours. Malgré sa bonne volonté, ses forces ne peuvent suffire à les retirer de l'eau ; tout ce qu'il peut faire, c'est de tenir sa barque à côté de son jeune frère, qui finit par s'y accrocher, tenant encore d'une main son camarade. Ils arrivent après bien des souffrances et une longue fatigue sur la rive où le petit Blandy fut déposé. Les soins qui lui furent immédiatement prodigués le ramenèrent sans retard à la vie.

***

On écrit de Pecquevilly (Seine-et-Oise), à la date du 17 septembre :

Le 15 de ce mois, le feu avait pris à dix heures du soir dans une chaumière à Aubergenville, canton de Meulan, lorsqu'on vit arriver sur le théâtre de l'incendie M. le comte de *Hatzfeldt*, ambassadeur de Prusse, et madame la comtesse, qui avaient quitté le château d'Acosta au premier coup de tocsin pour venir se mêler aux travailleurs. M. de Hatzfeldt les encourageait en parcourant les chaînes, et madame la comtesse, remarquant un peu de désordre dans les chaînes, s'empressa de les organiser et voulut elle-même y prendre place et passer les seaux pleins ; mais les femmes du village la forcèrent à se retirer.

Madame de Hatzfeldt apprenant alors qu'un malheureux père de famille, sergent-fourrier des pompiers, venait d'être transporté mutilé dans un cabaret voisin, s'y rendit et lui prodigua les premiers soins en attendant l'arrivée d'un médecin.

Pendant ce temps, on se rendit maître de l'incendie. Madame de Hatzfeldt se fit alors apporter du château tout ce qui

pouvait être utile au pansement des brûlures, et à l'exemple des sœurs de charité, elle s'installa au milieu des blessés, près d'une table, au milieu du cabaret. Là, elle fit approcher à tour de rôle les paysans, et pansa elle-même leurs brûlures.

Elle ne se retira que lorsqu'elle eut acquis la certitude qu'il n'y avait plus personne à secourir.

Les habitants de cinq ou six communes, qui ont été témoins de ces faits, en gardent un reconnaissant souvenir.

MAXIMES ET PENSÉES MORALES.

La valeur est la seule vertu qu'on ne peut contrefaire.

(*Le roi Stanislas*).

Le cœur humain est comme la meule d'un moulin ; si l'on y met du blé, elle l'écrase et en fait de la farine ; si on n'en met point, elle tourne toujours, mais s'use d'elle-même.

(*Proverbe chinois*).

Si les hommes deviennent plus avares en devenant plus vieux, ce n'est pas que l'amour des richesses croisse avec l'âge, c'est que leurs autres passions s'affaiblissent ; ils n'aiment pas davantage l'argent, mais ils ont moins de tentations pour le dépenser. Le goût des plaisirs s'est émoussé par la satiété, la prodigalité par l'expérience, et la générosité par l'ingratitude.

L'honneur n'est qu'une espèce fictive d'honnêteté ; supplément vil mais nécessaire de la vertu, dans les sociétés où elle n'existe plus ; c'est une sorte de papier de crédit, que l'on reçoit dans le commerce parce qu'il n'y a pas assez d'or.

Les livres sont des conseillers muets qui instruisent et corrigent sans aigreur et sans flatterie.

(*Henri II de Lorraine*).

L'étude est la seconde consolation ; l'amitié est la première.

(*Voltaire*).

La vraie supériorité consiste dans la force de l'âme.

(*Madame de Staël*).

Voulez-vous savoir comment il faut donner ? Mettez-vous à la place de celui qui reçoit.

(*Madame de Puisieux*).

Le sucre qu'on vous a jeté avec une injure laisse entre les lèvres un goût amer.

(*Proverbe chinois*).



AUX POÈTES MORTS.

Oh ! dis-moi, sombre Mort, que t'ont fait nos poètes ?
Spectre affreux, dans Paris quand on te voit courir,
Toujours plus volontiers tu frappes et t'arrêtes
Aux portes qu'en chantant la muse vient t'ouvrir.

La poésie est donc dévorante et mortelle ?
Elle brûle la vie en disant sa chanson ;
Lorsque au fond d'un cerveau tombe son étincelle,
En peu de temps le feu se met à la maison.

D'abord, comme un oiseau qui peu d'instants se pose,
Tu partis, ô Delphine ! ô muse aux blonds cheveux,
Que Dieu, pour le plaisir de l'oreille et des yeux,
Voulut tout à la fois créer fauvette et rose.

Puis ce fut toi, Musset, qui, vaillant paladin,
Avec ta plume d'or tuas la périphrase ;
Qui du caprice fis ton seigneur suzerain,
Et montas l'Hippogriffe au lieu du vieux Pégase.

Hélas ! on devinait sous ton rire moqueur,
Sous tes vers cavaliers, quelque douleur amère :
De ton esprit charmant en vain tu voulais faire
Un voile pailleté pour nous cacher ton cœur !

Ce fut toi, Béranger, qui fredonnas l'histoire,
Toi qui, d'humbles états superbe souverain,
Trouvas dans la chanson les splendeurs de la gloire,
Et plantas des lauriers dans un nouveau terrain.

La marquise, en mettant sa bague ou son camée,
La grisette en cousant, redisaient aux échos
Tes plus piquants refrains : pour toi, la Renommée
Au lieu d'une trompette, avait pris des grelots.

Vos muses que l'on aime, ô mes deux grands poètes !
Ne couraient pas toujours par les plus purs chemins ;
Mais qu'elles brodaient bien leurs pimpantes cornettes,
Avant de les jeter par-dessus les moulins.

Que d'autres sont partis par la route étoilée !
Hégésippe, Gérard, Mercœur ; toi, Soumet, toi
Qui fis de ton poëme une urne ciselée,
Que tu remplis avec l'eau vive de la foi,

Pendant que la mort fait sa gerbe de poëtes,
Après les plus brillants viendra le plus obscur :
Si nous allions sentir son souffle sur nos têtes !...
Vous esprits qui flottez dans l'ombre ou dans l'azur,

Poëtes envolés, penchez-vous sur la terre,
Dites-nous si la mort est un spectre odieux !
Non, n'est ce pas ?... La mort apprend le grand mystère ;
C'est l'OEdipe expliquant les énigmes des cieux.

Comme auprès d'un berceau vient une jeune mère,
Riant au nouveau-né que son amour défend,
Jusqu'au lit de douleur elle accourt, et, légère,
Prend l'âme dans ses bras comme un petit enfant.

Je veux t'aimer, ô Mort ! effroi de la pensée,
Puisque ta sombre nuit nous conduit au grand jour,
Puisque ton œil funèbre a des regards d'amour,
Puisque la clef du ciel est dans ta main glacée !

Poètes, dans ce ciel êtes-vous maintenant ?...
Dieu, du péché d'orgueil peut-être vous accuse ?
L'orgueil qui vous poussait au succès rayonnant ;
Car s'il fit tomber l ange, il fait monter la muse.

Mais Dieu seul vous dicta vos feuillets merveilleux,
Fit vibrer votre cœur, fit chanter votre bouche :
Quand le clavier frémit sous la main qui le touche,
Ce n'est pas le clavier qui doit être orgueilleux.

Peut-être au paradis un ange vous emporte.
Ce beau ciel des élus, vous l'aviez vu déjà,
Car votre poésie à l'entour voltigea :
Souvent la curieuse écoutait à la porte !

Dieu donne-t-il aux saints des rameaux de laurier ?
Ce qui vous mène au ciel, est-ce un livre sublime ?
Est-ce un bienfait caché dans l'ombre d'un grenier ?
Est-ce l'œuvre signée ou l'ouvrage anonyme ?

Faut-il, nous qui vivons, rester silencieux,
Jeter la plume au vent?... Non... comme la prière,
La poésie amène à vous, Dieu de lumière :
C'est une marche d'or de l'escalier des cieux.

Aux pieds de son Seigneur, elle aime, prie, espère;
Lui conte ses douleurs et ses rêves de feu :
C'est l'intime entretien des fils avec leur père,
Et l'inspiration est un baiser de Dieu !

Hélas! la poésie est fantasque, orgueilleuse,
Trouve la raison froide et rit de son conseil,
Et se chauffe à la gloire humaine, la frileuse,
Comme les passants au soleil.

Mais elle a tant d'élans vers son Dieu que, peut-être,
Tandis qu'aux cœurs glacés le ciel sera fermé,
Il lui sera beaucoup pardonné, divin maître,
Parce qu'elle a beaucoup aimé.

ANAÏS SÉGALAS.



SOUSCRIPTEURS

D'APRÈS L'ORDRE DE LEURS SOUSCRIPTIONS.

(Suite.)

S. A. Royale Monseigneur le duc de Cambridge.

M. Joseph Tugendhold, C. d'honneur.

M. Adolphe, chapelier, rue de la Bourse.

M. Eugène Trainar, greffier au tribunal civil, à Vienne (Isère).

Lord Carlingford (vicomte),

M. de Kolakowski.

M. Detouche, fournisseur de l'Empereur.

M. Charles Stewart.

M. Thadée de Wisniewski.

M. le comte d'Herlen.

M. Bresson.

M. Jacques-Louis Dudoy, à Blevy (Eure-et-Loire).

M. Grever, brigadier de gendarmerie à la Javie (Basses-Alpes).

M. le comte de Morny, président du Corps législatif.

M. Combaluzier, négociant à Bessèges (Gard).

M. Turbé-Sourrissau (Étienne), à la Couarde (Ile-de-Ré).

M. Baril, lieutenant des sapeurs-pompiers, à Mirecourt Vosges),

M. le comte de Canisy.

Madame Joseph Halphen.

M. le vicomte de Brimont, conseiller à la Cour des comptes.

M. le chevalier de Clericetti.

Madame la vicomtesse du Hamel.

M. le marquis de Miramon.

M. Casimir Périer, ancien député.

M. Bonnemain, sous-préfet, à Château-Gontier.

M. Dejardins, sapeur-pompier, à Vic-sur-Aisne.

M. le vicomte Salignac de Fénelon, officier d'ordonnance du ministre de la guerre.

M. Albert de Dalmas, du cabinet de l'Empereur.

Miss Weber, à Brighton.

M. de Murphy.

Madame Odiot.

Lady Stuart.

Mademoiselle Arson.

M. Homberg et compagnie, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

M. Leblond.

M. Pietri, capitaine au 14e de ligne.

Madame la comtesse de Rottermund.

M. Mallet.

M. Ignace Humnicki, conseiller au Crédit foncier.

M. le général Dobiecki, officier de l'ordre de Pologne et de la Légion d'honneur.

Madame Nakwaska, née comtesse Potocka.

M. le marquis de l'Aubespine-Sully, sous-préfet, à Apt.

M. Millet, gérant de l'*Union magnétique*.

M. le chevalier César Moreau, de Marseille.

M. Tiedeman, au château de Cerçay.

M. Ignacio de Montalvo.

M. le comte de Chabrillan-Moreton, député de Saône-et-Loire.

(*La suite au prochain numéro*).

Erratum. — Page 282, numéro de l'*Exemple* de septembre 1857, *lisez* : S. A. M. le prince de Ligne.

« Villefranche, 24 septembre, à sept heures du soir.

« Aujourd'hui, vers quatre heures du soir, une pluie torrentielle est venue s'abattre sur notre ville. En moins d'une heure, les rues ont été changées en rivières, et la plupart des maisons ont été envahies. Les alentours du chemin de fer, effondrés en plusieurs endroits, étaient inondés. Près de la voie, se trouvait une maison isolée, dont les habitants, au nombre de sept, pressés par le danger, imploraient de leurs gestes et de leurs cris l'assistance de la foule qui s'était portée sur ce point. Le gendarme Coumat, de la brigade de Caraman, a donné en cette occasion des preuves d'un vrai courage. Accompagné d'un habitant de Villefranche dont j'ignore le nom, il a travarsé, au péril de sa vie, le torrent qui en tourait l'habitation, et a été assez heureux pour délivrer, en quelques instants, une famille entière qui était près de périr. »

Le comte AD. TAB. KROSNOWSKI, *Directeur-Gérant*.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.

AVIS.

Le Directeur-Gérant prévient MM. les Abonnés du 1er mai 1856 au 1er mai 1857, que, pour compléter l'année jusqu'au 1er janvier 1858, ils n'auront à ajouter que 4 fr. au prix de leur abonnement pour Paris, 5 fr. pour les départements et 6 fr. pour l'étranger.

Écrire, sans affranchir, au bureau de la Revue, 44, rue Basse-du-Rempart, en ayant soin de faire connaître les changements d'adresse pour éviter tout retard dans la distribution.

TABLE.

—

OCTOBRE

L'EXEMPLE

PARAITRA DÉSORMAIS LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par livraisons de 32 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.		Départements.	Étranger.	
Pour une année. .	6 fr.	» c.	7 fr.	9.	
Pour six mois. . .	3	50	4	6	
Pour trois mois. .	2	75	3	4 fr.	50 c.
Un exemplaire . .	»	75	1	1	50

ON S'ABONNE :

A PARIS, Bureau du Journal, 44, rue Basse-du-Rempart, de 10 h. à 1 h.
— Chez Léon Bady, libraire, 5 et 7, passage Vivienne.
Au bureau du *Causeur*, 26, rue de la Chaussée-d'Antin, et chez tous les principaux libraires.
A LILLE, chez Labitte, lib.-éditeur.

DÉPARTEMENTS, chez tous les principaux libraires.
AMSTERDAM, chez Caarelsen, libraire.
LEIPZIG, chez Broekhaus.
BRUXELLES, chez Brones, libraire.
PÉTERSBOURG, chez Issakoff, libr.
BRESLAU, chez W.-G. Korn, lib.-édit.
LONDRES, agence anglaise, 67. Newman-Street, Oxford-Street.
Abonnement au même prix qu'à Paris.

OU PAR LA POSTE

A l'aide d'un mandat ou d'un bon sur une maison de Paris à l'ordre du Caissier du Journal.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.